



---

## NOTE D'INFORMATION – ÉTAT DE LA SITUATION ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION (MONTRÉAL ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES)

---

Des problématiques ayant récemment été vécues par des criminalistes lors de contacts avec leurs clients détenus dans l'un des établissements de détention de Montréal ou de Rivière-des-Prairies, des représentants de ces établissements, de l'Association des avocats de la défense de Montréal – Laval – Longueuil et du Barreau de Montréal se sont réunis afin d'en discuter.

La présente note se veut un résumé des enjeux et discussions tenues à ce jour. Les discussions se poursuivant, nous vous tiendrons informés de tout développement qui pourrait survenir par complément d'information.

Les représentants des établissements de détention invitent les acteurs judiciaires à leur signaler tout problème technique survenant lors d'un contact avec une personne détenue ou d'une audition. L'obtention des détails (jour, heure, salle, nom de la personne détenue) devrait ainsi permettre une solution à long terme<sup>1</sup>.

### 1. ACCÈS TÉLÉPHONIQUE OU VIDÉO AUX CLIENTS DÉTENUS EN SECTEURS DE CONFINEMENT

Problématique soulevée : des criminalistes ont rapporté ne disposer que de 10 minutes de visioconférence par jour et par client lorsque le dossier est au rôle de la cour, ce qui s'avère insuffisant.

Discussion et enjeux : certaines journées étant plus achalandées que d'autres au niveau des comparutions, le personnel des établissements de détention est parfois plus sollicité pour les appels. Également, comme les agents doivent amener un téléphone à la personne incarcérée dans les secteurs de confinement, des manipulations et précautions supplémentaires peuvent entraîner des délais.

Améliorations apportées : des instructions ont été données aux agents des services correctionnels afin de ne plus limiter le nombre et la durée des appels. De même, les agents ont été sensibilisés au fait que plusieurs discussions sont parfois nécessaires entre le client et son avocat pour régler certains détails importants.

### 2. ENQUÊTES SUR LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Problématique soulevée : des criminalistes ont soulevé avoir expérimenté des difficultés dans l'utilisation de la visioconférence lors des enquêtes sur la mise en liberté provisoire (ex. : son ou vidéo qui coupent). Des personnes détenues ont également dû comparaître en présence d'un codétenu au début du mois de juin 2020, ce qui empêchait les discussions confidentielles avec l'avocat.

Discussion et enjeux : d'emblée, les représentants des établissements de détention indiquent que la visioconférence est privilégiée et le sera encore dans le futur, hors du contexte actuel de pandémie.

Comme les nouveaux détenus sont placés en secteur d'accueil à leur arrivée en détention, ils ne pouvaient être entendus depuis les salles habituelles de visioconférence. Des équipements portatifs doivent alors être déplacés vers leur cellule, avec les enjeux techniques afférents, incluant des problèmes de connectivité. Le WebRTC de la cour et le réseau des établissements de détention étant grandement sollicités, il se peut donc qu'il y ait parfois des problèmes techniques.

---

<sup>1</sup> Pour rapporter une problématique, vous pouvez contacter la coordonnatrice du comité sur l'administration de la justice en matière criminelle du Barreau de Montréal, Me [Stéphanie Bouchard](#), ou la présidente de l'AADM, Me [Lida Sara Nourai](#), qui assureront le suivi auprès des établissements de détention.

Améliorations apportées : des dispositions ont été prises par les établissements de détention depuis le 17 juin afin qu'aucune personne détenue n'ait à comparaître en présence d'un codétenu et puisse ainsi avoir des conversations confidentielles.

Également, depuis le 29 juin 2020, les nouveaux détenus peuvent comparaître dans les salles de visioconférence habituelles, lorsque possible, afin de diminuer les contraintes liées au WebRTC.

### **3. APPARITIONS À LA COUR ET DÉLAI**

Problématique soulevée : on rapporte un délai pouvant aller jusqu'à 30 minutes pour que la connexion s'établisse entre le passage à la cour de deux personnes détenues en secteur d'isolement ou de quarantaine.

Discussion et enjeux : les établissements de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies desservant les palais périphériques à Montréal en plus de celui de la métropole, les agents des services correctionnels doivent répondre à toutes ces demandes en même temps. Ils doivent également déplacer l'équipement entre les divers secteurs des établissements de détention, puisque chaque secteur n'est pas nécessairement équipé de son propre système de visioconférence. Le délai d'attente est donc inévitable, bien que les agents tentent de le réduire au maximum.

Améliorations apportées : les établissements de détention ont acquis plus d'équipement et sont en attente de nouveaux équipements téléphoniques et de visioconférence, ce qui devrait améliorer la situation. Les discussions se poursuivent avec les représentants des établissements de détention afin de minimiser les répercussions.

### **4. CONTACT ET RENCONTRES AVEC LES CLIENTS LES SAMEDIS ET DIMANCHES**

Problématique soulevée : des criminalistes ont rapporté avoir de la difficulté à parler avec leurs clients détenus les samedis et dimanches, et ne pas être en mesure de joindre d'agents aux différents numéros de téléphone des établissements de détention. Il semblerait également que la visioconférence ne soit pas disponible les samedis et dimanches du côté de l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux).

Discussion et enjeux : un bris technique a perturbé la prise des messages téléphoniques à l'Établissement de détention de Bordeaux au cours des dernières semaines, mais la problématique a été résolue.

#### Situation actuelle :

*Établissement de détention de Montréal (Bordeaux)* : les rencontres en personne entre les avocats et leurs clients détenus ne sont pour l'instant pas possibles les samedis et dimanches. Les établissements fonctionnant à effectifs réduits les jours de fin de semaine, tous les services offerts durant la semaine ne sont pas disponibles, dont le système de visioconférence.

La possibilité d'offrir un service téléphonique les samedis et dimanches est présentement étudiée.

*Établissement de détention de Rivière-des-Prairies* : le parloir et les visioparloirs sont disponibles les dimanches, sur rendez-vous.

Améliorations apportées : un rappel a été fait aux agents du poste de contrôle d'écouter les messages téléphoniques vers la fin de l'après-midi, pour permettre un retour rapide. Les messages sont ensuite transmis aux personnes détenues concernées et l'appel est possible.

p.j. Numéros de téléphone et procédure pour prendre rendez-vous avec la clientèle des établissements de détention



# Appels des avocats semaine et fin de semaine

## Numéros pour prendre rendez-vous avec la clientèle

### **Établissement de détention de Montréal**

- Appelez au 514-336-7700, poste #3379.
- Laissez un message avec les informations suivantes: votre nom, vos coordonnées ainsi que le nom de votre client.
- Vous serez ensuite rappelé dans un délai raisonnable par votre client.

### **Établissement de détention Leclerc de Laval**

- Appelez au 450-664-1234, poste #58513.
- Un agent vous répondra et prendra les informations suivantes: votre nom, vos coordonnées ainsi que le nom de votre client.
- S'il n'y a pas de réponse, faites le #0 et l'interlocuteur vous acheminera au bon endroit.
- Vous serez ensuite rappelé dans un délai raisonnable par votre client.

### **Établissement de détention de Rivière-des-Prairies**

- Appelez au 514-494-3930, poste #55461.
- Un agent vous répondra et prendra les informations suivantes: votre nom, vos coordonnées, le nom de votre client ainsi que le moment du rendez-vous téléphonique désiré.
- S'il n'y a pas de réponse, laissez un message avec les informations suivantes: votre nom, vos coordonnées, le nom de votre client, ainsi que le moment du rendez-vous téléphonique désiré.
- Vous serez ensuite rappelé au moment de votre rendez-vous ou dans un délai raisonnable par votre client.